

LA VIOLENCE DANS LE COUPLE ET SUR LES ENFANTS

Parmi les femmes vivant en couple, une sur dix a été victime de violences exercées par son conjoint-concubin. **L'alcool est responsable de vies brisées, de souffrances, de femmes et d'enfants battus.** Il est difficile de croire que la personne qu'on aime puisse devenir un tortionnaire.

Elle se définit comme un processus au cours duquel un partenaire exerce des comportements agressifs et violents à l'encontre de l'autre dans le cadre d'une relation privée et privilégiée. Ces comportements sont destructeurs quels qu'en soient la forme et le mode. Dans une immense majorité des cas, la violence est le fait de l'homme.

La violence sous l'emprise de l'alcool existe à tous niveaux sociaux et à n'importe quel moment de la vie.

Elle se manifeste au cours de scènes répétées de plus en plus sévères qui entraînent des blessures ainsi que des séquelles affectives et psychologiques graves.. Elle se développe à travers des cycles dont l'intensité et la fréquence augmente avec le temps et peuvent pousser la femme au suicide ou à l'homicide. Cette violence est encouragée par l'oppression sociale des femmes, situation dont la responsabilité incombe aux structures et institutions comme la culture, l'éducation, la religion. Elle est amplifiée par l'inégalité et la dépendance économique.. La loi réprime et sanctionne les auteurs de cette violence qualifiée de délictuelle voire de criminelle selon les agissements perpétrés.

Il peut y avoir violence psychologique et verbale pendant des années avant la première agression physique. Dans la majorité des cas, le comportement du conjoint violent est de plus en plus dangereux et s'aggrave avec le temps.

Elles ont plutôt tendance à nier l'existence de la violence et considérant chaque agression comme un épisode accidentel lié à une cause conjoncturelle.

Après l'explosion des crises s'installe des périodes de rémission. Le conjoint craint de perdre sa partenaire, il minimise les faits, promet de ne plus recommencer. Ces périodes entretiennent l'espoir elle pense qu'il ne sera plus violent si elle répond à sa demande.

Durant cette période, elle croit redécouvrir un compagnon calme, prévenant. Malheureusement plus l'alcoolisation est importante, plus les périodes de rémission s'amenuisent.

Elle est exposée au contrôle, au mépris aux agressions, elle vit dans la peur, l'insécurité, elle s'ajuste aux besoins du conjoint, se centre sur ses humeurs. Elle se culpabilise de la violence de son partenaire. La situation devient intolérable. C'est l'angoisse car on ne sait pas de quoi sera fait demain Reconnaître qu'on est une femme battue s'accompagne d'un fort sentiment de honte et de culpabilité.

La violence existe sous forme :

- verbale
- physique
- psychologique
- économique
- sexuelle

VIOLENCE VERBALE

- Hurlements et vociférations ou au contraire silence, chuchotements inaudibles
- Insultes, grossièretés, obscénités, injures sexuelles, ce sont par exemple ;
- « Prépare toi, tu vas l'avoir ta dérouillée » -« Pas la peine de filer doux, j' t'aurais »
- « Ou que tu ailles, j'aurais ta peau » -« Putain, salope, trainée »

Cette forme de violence verbale permet à l'agresseur, sans porter aucun coup d'atteindre le but recherché, c'est à dire de créer une tension insupportable pour sa conjointe et de maintenir un climat de peur et d'insécurité.

Elle peut prendre la forme :

- d'intimidation,
- de menaces,

- de contrôles des allées et venues,
- de cris et hurlements pour provoquer la panique,
- de maintien de la personne à l'écart des autres, de ses amis, de la famille,
- de manifestation de jalousie excessive.

La personne à qui sont adressées ces insultes éprouvent des sentiments qui risquent d'atteindre progressivement son identité et l'image qu'elle a d'elle-même. Certaines expressions de la colère sont inacceptables. Etre rabaissée, méprisée, humiliée n'est jamais constructif surtout dans le cadre d'une relation affective.

On a le droit d'avoir des goûts différents mais on n'a pas le droit d'imposer ses propres goûts à l'autre. Il faut parler, discuter, débattre. La négociation est nécessaire. Il y a violence lorsque c'est toujours le même partenaire qui impose ses choix et ses goûts.. Il n'est pas acceptable que le pouvoir que donne l'argent soit un moyen de contrôler l'autre. L'autre finira par perdre confiance de ses propres capacités à décider, à choisir

L'alcool favorise la réaction physique agressive. Il relâche les inhibitions qui dans un état de sobriété retiennent les tendances agressives. Il produit un état d'excitation intense.

Sous l'effet de l'alcool, on dit n'importe quoi à n'importe qui. Cela peut porter préjudice à soi et aux autres .Le lendemain on se souvient de rien L'entourage risque de dire des choses qui dépassent la pensée et de le regretter après.

Le malade alcoolique est parfois jaloux. Il est susceptible, irritable. Il s'imagine souvent des choses qui ne sont pas, des relations qui n'existent pas sauf dans son esprit

VIOLENCE PHYSIQUE

C'est porter atteinte à l'intégrité corporelle de la personne ;
Ces violences physiques peuvent se manifester par exemple

- Cracher à la figure
- Tirer les cheveux
- Coups de poing, coups de pied
- Claques, pincements
- Bousculer, pousser, secouer, taper
- Strangulation

Causer des blessures par morsures, entailles, lacérations, coupures, fractures, brûlures Batta avec des instruments, ou des armes

- Violence physique contre ou avec des objets
- Détruire vaisselle, mobilier, ce qui vient de la famille
- Déchirer les papiers personnels, vêtements
- Priver de l'usage du téléphone
- Confisquer des objets notamment clés, papiers
- Séquestrer

VIOLENCE PSYCHOLOGIQUE

- « T'es bonne à rien, une incapable»
- « Tu te sers de ta tête des fois ? »
- « T'es qu'une malade »
- « Tu sais, personne ne te croira »
- « T'es qu'une merde »

Des menaces, toujours des menaces

Tout est comportement méprisant, dénigrant les opinions, les valeurs, les actions de la femme.

VIOLENCE ECONOMIQUE

Elle vise à priver de ressources.

- Quand la femme n'est pas salariée, c'est :
 - ne plus lui donner l'argent du ménage
 - exiger des comptes au centime près pour le moindre achat
 - refuser toute dépense pour l'entretien personnel de la victime
 - utiliser les allocations familiales pour son usage personnel
- Quand la femme est autonome financièrement
 - lui interdire d'exercer un emploi salarié
 - l'obliger à changer de profession
 - faire porter sur son salaire toutes les charges du ménage
 - dilapider les biens

VIOLENCE SEXUELLE

Cela peut être des

- coups et blessures sur les parties génitales et sexuelles
- relations sexuelles contraintes sans le consentement du partenaire ou humiliantes accomplies de force
- viols (tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise)
- contrainte à voir ou écouter du matériel pornographique
- contrainte à poser pour photos ou vidéos
- relations sexuelles devant témoins
- relations imposées avec plusieurs partenaires
- proxénétisme

On a le droit de dire non, de ne pas vouloir certaines caresses, de refuser de faire l'amour
 Harceler son ou sa partenaire pour aboutir à une relation sexuelle provoque de la gêne et rend mal à l'aise. Avoir envie de, ne veut pas dire, avoir le droit de

ENFANTS

L'alcoolisation d'un père est vécue différemment de l'alcoolisation d'une mère par les enfants en fonction de leur âge. Pourquoi me direz-vous ?

Quand le père boit, il y a la mère qui est là toujours présente pour tout assurer, protéger et prendre peut-être elle les coups.....

Alors que si c'est la mère qui boit, c'est la honte, une femme incapable de s'occuper de ses enfants, de son foyer. Pauvre homme, pauvres enfants, entendra-t-on. L'homme partira peut-être, laissant les enfants à la mère, à leur triste sort.

Parfois l'enfant a subi des violences dans le ventre de sa mère qui subissait des coups

L'alcool dépendant peut :

- être maltraitant,
- violent avec ses enfants, sa femme en faisant régner la terreur sur toute la famille
- à l'inverse il peut devenir anormalement possessif avec ses filles
- entrer en compétition avec son fils
- il peut aussi adopter une position de rejet envers ses enfants
- et plus assurer son rôle de chef de famille et n'incarne plus la loi

Ils sont témoins de scènes, de gestes déplacés. Ils entendent des paroles dégradantes pour la mère et pour eux

Des enfants nous diront :

« Jamais il nous interrogeait sur notre journée d'école ou autre. C'est comme si nous n'existions pas. Il n'y avait pas de communication entre nous.

« J'ai l'impression que mon père a été absent d'une partie de ma vie, de mon adolescence, à cause de ce maudit alcool ».

« Je ne pouvais jamais inviter mes copains à mon tour, de peur que le père rentre alcoolisé et jette tout le monde dehors. »

« On vit toujours dans l'inquiétude, la peur au ventre, craignant ce qui va se passer. Dans quel état va t'il rentrer s'il rentre car parfois on ne le voit pas de plusieurs jours »

« On se retrouve donc seul avec ses pensées, ses craintes, ses angoisses dont on ne peut parler à personne, il ne pourrait pas nous comprendre. Que vont-ils penser ?

« Toujours, il dit « Demain j'arrête de boire » mais il n'y a jamais de demain ou bien c'est un jour et il recommence. »

D'autres sont violents, cassent la vaisselle, le matériel. détériorent par méchanceté ce qui nous tient à cœur. Parfois ce sont des paroles agressives, traitant la femme plus bas que terre.

Les enfants ont peur et se réfugient dans les bras de leur mère ; Plus grands, ils s'interposent entre les deux.. Les coups pleuvent pour un oui, pour un non mal interprété ou même sans savoir pourquoi.

Quand le père ou la mère alcoolique décide de se soigner, on n'y croit pas. Durant les soins, on respire, on se sent revivre. On appréhende le retour. C'est dur de redonner la confiance et pourtant. Il faudra recréer un climat familial nouveau, avec des projets.

Le moindre retard, le moindre changement de vois, on redoute le pire. Non, il n'y a pas forcément une ré alcoolisation ne généralisons pas, il peut y avoir des embouteillages, où on est un peu fatigué S'il y a ré alcoolisation, celle-ci sera très difficile à supporter par les enfants car on a comme l'impression que cela ne finira jamais, que le malade n'a aucune volonté. C'est une fuite devant les responsabilités, les problèmes.

La peur de la rechute, de revivre les années de galère, sont toujours présentes à notre esprit.

Nous ne consommons pas d'alcool en sa présence afin de l'aider dans son abstinence. Parfois nous avons un dégoût pour les boissons alcoolisées qui ont brisé notre enfance.

Toute cure n'aboutit pas automatiquement à la guérison certaine. Il en faudra parfois plusieurs, car le malade ne veut pas ou ne peut pas de lui-même aller vers la guérison, s'il n'est pas aidé, encouragé.

Parfois on en veut à ce père ou cette mère qui nous a brisé notre enfance, notre adolescence, car nous ne savions pas que c'était une maladie dont on peut guérir grâce à l'abstinence totale et définitive. Nous avons souhaité sa mort dans un accident, ou dans des souffrances atroces tant notre souffrance est importante, pour ne plus le voir

On baisse les bras devant les rechutes considérées comme des échecs inexplicables et inexpliquées. On ne refait pas sa vie, elle appartient au passé mais on la continue au présent, sans l'alcool. Nos parents même s'ils nous ont fait souffrir à cause de l'alcool, quoi qu'il en soit, seront toujours nos parents et nous les aimons

Parfois ce sont le cas des enfants non désirés ou adultérins dont la mère ne saura peut être même pas qui est le père... ou nés d'un premier mariage qui subiront des maltraitances physiques, coups, gifles, séquestration, manque de nourriture

Elle ne lui parlera pas, ne l'appellera jamais par son prénom; son enfant ne l'intéressera pas.

S'il pleure, sera secoué tel un prunier. La nourriture sera donnée comment ? les biberons ne seront pas à intervalles réguliers, ou l'alcool remplacera le lait

Les enfants souffrent de l'alcoolisation des parents, et subissent la honte, les privations de toutes sortes (nourriture, vêtements, loisirs)

Certains sont obligés de fournir l'alcool au père de crainte des coups, de sa colère

Les adolescents s'interposent entre les parents et c'est parfois des « coups de gueule ».

Ils doivent assurer le rôle parental auprès des plus jeunes. et prendre des responsabilités qui ne leur incombent pas, ils pallient au manque de la personne défaillante, ils deviennent parents de leurs parents.

Les enfants sont souvent traumatisés et en grande souffrance surtout les filles victimes de violence sexuelle.

Certains enfants se retrouvent parentalisés suppléant aux différentes tâches matérielles et en accédant à des responsabilités qui ne correspondent pas à leur âge.

Le fils peut se trouver en rivalité avec son père en aidant la mère.

La fille en rivalité avec sa mère en aidant son père.

D'autres enfants vont être rejetés ou devenir des boucs émissaires. L'un d'entre eux peut devenir le héros qui réussit tout (école, travail) ou le clown de la famille pour dédramatiser la situation au prix d'une tristesse et d'une solitude personnelles.

Il y aura aussi l'enfant effacé, sournois, qui ne dit rien et tente de survivre tout seul

Tous ces enfants auront manqué les étapes d'une enfance normale. Ils pourront plus tard avoir des désordres plus ou moins graves de la personnalité. Il est important de multiplier des lieux où ils puissent déposer, exprimer leur souffrance, leur colère, leur haine avant de devenir des adultes

Les conduites additives sont souvent des attitudes de refuge contre des vécus traumatiques de l'enfance voire in utero. L'alcool est le seul moyen que ces personnes ont trouvé pour survivre.

AUTRES VIOLENCES

Sous l'emprise de l'alcool, les violences peuvent se manifester par

- les incendies volontaires
- les délits par imprudence
- les états de démence
- les meurtres

L'alcool est responsable de plus de 3000 morts par an par accidents

L'alcool favorise la violence contre soi-même (mutilation – suicide) suite aux insomnies, ou en état dépressif ;

Souvent, on entend « Mais pourquoi reste t'elle avec lui » Peut-être pour ces quelques raisons ;

- elles gardent espoir de changer la situation,
- de modifier le comportement de leur conjoint
- elles tentent de préserver l'unité familiale,
- de ne pas priver les enfants de leur père tant que cette violence ne les met pas en danger
- pour éviter les pressions et les réprobations de l'entourage
- par peur de la misère, des problèmes matériels à surmonter, logement, emploi, etc...
- en raison de leur état physique ou psychologique, elles ne peuvent entamer une démarche
- par peur des représailles sur elle ou les enfants
- par méconnaissance des droits

Souvent l'homme essaie d'annuler ce qui s'est passé et se soustraire à la responsabilité des actes commis.. Il s'agit de minimiser les faits et leurs conséquences et de se réfugier dans des alibis divers « j'avais bu et tu sais que quand j'ai bu » - « je ne voulais pas te casser le bras, je t'ai juste poussée » - « c'est parti tout seul, mais ce n'est pas très grave, ça ne saigne même pas »

Il accusera la femme de dramatiser une simple dispute

Ces dénégations et ces réactions culpabilisantes pour la victime vont l'amener à se considérer comme la véritable responsable de la violence de son conjoint. Elle pensera qu'en modifiant son propre comportement la violence disparaîtra

Les femmes vivent des situations émotives gravement perturbatrices provoquant une série de répercussions :

1°) Perte de l'estime de soi – honte

2°) Sentiments contradictoires envers l'agresseur :

- amour et agressivité
- espoir et attachement affectif
- terreur

3°) Anxiété de la rupture et du départ

- responsabilisation quant à l'échec conjugal et familial
- prise en charge des enfants

4°) Pressions de l'entourage

- culpabilisation autour du statut de victime et de l'échec conjugal
- reproches quant à la conduite adoptée
- demandes irréalistes : « tu n'as qu'à... il faut que tu fasses ça... »

5°) conséquences du départ

- économiques
- sociales
- affectives
- familiales
- professionnelles

6°) Absence d'appuis

- amicaux
- juridiques
- sociaux

7°) Méconnaissance et sous-information

- de ses droits personnels
- des recours
- des possibilités

Les femmes affirment la nécessité de quitter le conjoint violent, mais cette rupture est difficile.
Plusieurs modes de rupture :

- 1 **rupture rapide** s'effectue dès les premières manifestations de la violence
- 2 **rupture différée**, à contre cœur après plusieurs années de violence, après avoir tout essayé
- 3 **rupture évolutive** la rupture s'effectue à travers une succession de départs et de retours, de séparation et de retrouvailles/ Pour les femmes sous l'emprise d'un conjoint violent, ce mode de rupture est le plus fréquent et permet :

Même si elles identifient et refusent les violences que leur inflige leur partenaire, les femmes ont parfois besoin de nombreuses étapes avant de pouvoir rompre l'emprise d'un conjoint violent. Leur attitude surprend et décourage l'entourage familial, amical, social, thérapeutique. Face à la violence du conjoint, elles ont besoin de trouver en elles, la capacité à revendiquer et faire respecter leur autonomie psychique, économique, sociale. Atteintes par les violences verbales et psychologiques qui précèdent et accompagnent des violences physiques, sexuelles, économiques, il leur faut restaurer leur image d'elle-même, leur estime de soi, leur confiance en elle. Elle a une méfiance vis à vis des autres et de plus, elle se mésestime elle-même.

Nous avons beaucoup parlé de la violence conjugale des hommes, mais pour les femmes, la violence existe également, notamment la violence verbale. La femme qui boit a des écarts de langage, elle n'est pas tendre avec son compagnon.

Elle lui cassera l'assiette sur la terre suite à une réflexion concernant sa cuisine, ou le balai sur le dos. Cela arrive quelque fois.

Le domicile n'est plus un lieu de paix et de sécurité mais l'endroit où elles sont quotidiennement confrontées au mépris et aux agressions.

Victime de violence, elle subit en silence, dans la solitude et l'isolement. Elle méconnaît ses droits et ne sait pas où s'adresser.

Quelque soit votre situation familiale avec ou sans enfant, que les menaces soient récentes ou non (- de 10 ans) vous pouvez en parler

Vous devez agir pour faire valoir vos droits en entreprenant des démarches

Faire constater les blessures par un médecin/

Si la victime porte plainte, elle est adressée sur réquisition à un service médico judiciaire (Mme DALIGAND à Lyon au Service Médico Légal chargé d'établir le constat des violences et définit la durée de l'ITT.

26 % des femmes victimes d'agressions physiques se confient en premier lieu au médecin.

11 % des femmes victimes d'agressions sexuelles s'adressent à la police
On constate le décès de 3 femmes tous les 15 jours
Les dépressions affectent 50 % des femmes subissant des violences de la part de leur conjoint ou concubin.

Les femmes n'énoncent pas toujours les causes réelles de leurs blessures, hématomes, brûlures, contusions. Elles consultent pour des troubles du sommeil, l'anxiété, des symptômes dépressifs car il est difficile de reconnaître qu'elle est **VICTIME**

Le reconnaître est admettre que son conjoint ou concubin, l'homme de sa vie, le père de ses enfants peut commettre à son encontre des actes de violence, infractions passibles de poursuites.

Vous ne souhaitez pas porter plainte, mais faites au moins consigner les faits au commissariat de police sur le registre de « main courante ». Cette formalité n'entraîne pas de poursuite judiciaire. Elle sera cependant utile si vous décidez de divorcer ou de vous séparer, ou si des faits graves se produisent.

Prenez conseil auprès des assistantes sociales, avocats, associations de défense des droits de la femme – SOS Femmes Battues – le CIF

Vous êtes dans l'isolement et le secret car vous avez rompu les liens familiaux et amicaux
Vous n'avez plus confiance en vous, vous vous sentez coupable de l'échec de votre couple, sans autonomie, peut être sans moyens financiers.

N'hésitez pas, des personnes peuvent vous aider. Vous n'êtes pas seules face à ce problème
Parler c'est briser son isolement, c'est pouvoir clarifier la situation, trouver le soutien nécessaire pour prendre des décisions, entamer des démarches utiles. Il existe des lieux d'accueil, d'écoute, d'information sur vos droits

Des structures existent pour les femmes et enfants victimes de violence.

Un grand nombre de femmes en France et à l'étranger connaissent ces difficultés

La violence conjugale et la violence sur les enfants sont des faits de société inacceptables qui ne peuvent être banalisés. Elle constitue une infraction à la loi comme toute autre forme de violence à l'encontre des personnes.

L'abstinence est un moyen de liberté vers une vie de meilleure qualité

Face à la violence, brisons le silence !

Vous êtes confrontées à la violence conjugale, n'hésitez pas à en parler aux femmes de Vie Libre, elles pourront vous aider, vous écouter, vous soutenir dans vos démarches, sans jugement et en toute confidentialité car comme vous certaines l'ont vécu.

Après les soins et sur les chemins de la guérison, essayons de tourner la page et voyons cette nouvelle vie qui s'ouvre à nous sans l'alcool, allons de l'avant, le passé appartient au passé, on n'y peut plus rien, l'avenir est à nous sans violence, dans le respect des autres.

Georgette